
Si vous avez un quelconque doute concernant le contenu du présent Supplément, veuillez consulter votre courtier, banquier, avocat, comptable ou tout autre conseiller financier indépendant.

Le présent Supplément doit être lu conjointement avec la description générale du Fonds contenue dans le Prospectus en vigueur, dont il fait partie, et avec le dernier rapport annuel et les états financiers révisés ainsi que le dernier rapport semestriel et les états financiers non révisés s'ils ont été publiés ultérieurement.

Le Conseil d'administration de la société de gestion, dont la composition est détaillée à la section « Gestion et administration » du Prospectus en date du 3 Avril 2019, accepte la responsabilité des informations contenues dans le Prospectus et dans le présent Supplément. À la connaissance du Conseil d'administration (lequel a pris toutes les dispositions raisonnables afin de s'en assurer), les informations contenues dans le présent Supplément constituent une représentation fidèle de la réalité et ne dissimulent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation.

AXA SELECTION STRATEGIC BALANCED

(un compartiment d'Architas Multi-Manager Global Funds Unit Trust)

SUPPLÉMENT

Le présent Supplément contient des informations relatives au compartiment AXA Selection Strategic Balanced.

Le présent Supplément n° 5 est daté du 3 Avril 2019.

SOMMAIRE

GLOSSAIRE	<i>ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.</i>
INTRODUCTION	<i>ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.</i>
FACTEURS DE RISQUE	<i>ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.</i>
RESTRICTIONS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT ET D'EMPRUNT	<i>ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.</i>
POLITIQUE DE DIVIDENDES	<i>ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.</i>
SOUSCRIPTIONS	<i>ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.</i>
SOUSCRIPTION INITIALE	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
SOUSCRIPTIONS ULTÉRIEURES	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
MONTANT MINIMUM DE SOUSCRIPTION/SEUIL DE DÉTENTION MINIMUM..	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
RACHATS	<i>ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.</i>
CONVERSIONS	<i>ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.</i>
COMMISSIONS ET FRAIS	<i>ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.</i>
GÉNÉRALITÉS	<i>ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.</i>
ANNEXE I	<i>ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.</i>

GLOSSAIRE

« *jour ouvré* » désigne un jour (sauf le samedi et le dimanche) pendant lequel les banques sont ouvertes pour des opérations courantes en Irlande et Royaume-Uni (et/ou tout autre jour que la société de gestion pourra déterminer en tant que besoin en le notifiant à l'avance aux Porteurs de Parts).

« *jour de transaction* » désigne chaque jour ouvré (ou tout autre jour que la société de gestion pourra déterminer en tant que besoin en le notifiant à l'avance aux Porteurs de Parts, sous réserve d'au moins un jour de transaction par quinzaine).

« *Heure limite de réception des ordres* » désigne 14 heures (UTC / GMT + 1 h) le jour ouvré précédant le jour de transaction concerné.

« *OPC éligibles* » désigne des organismes de placement collectif de type OPCVM (y compris les organismes de placement du marché monétaire) et de type fonds d'investissement alternatifs tels que définis conformément aux exigences de la Banque centrale d'Irlande dont les gestionnaires ne peuvent prélever plus de 5 % de la valeur liquidative au titre de leurs commissions de gestion et qui ne peuvent investir plus de 10 % de leur valeur liquidative dans des organismes de placement collectif sous-jacents. Les OPC éligibles seront réglementés et agréés en Irlande ou dans une autre juridiction par une autorité de surveillance ayant pour mission d'assurer la protection des actionnaires et qui, d'après la Banque centrale d'Irlande, offre une protection des investisseurs d'un niveau équivalent à celui assuré par la loi, la réglementation et les conditions régissant les organismes de placement collectif en Irlande. Ces OPC incluent :

- a) les organismes de placement collectif de type OPCVM autorisés dans un État membre ou tout autre pays membre de l'Espace économique européen conformément à la législation nationale transposant la Directive, les organismes de placement collectif de Classe A de Guernesey, les Fonds reconnus de Jersey, les organismes agréés de l'Île de Man et les organismes de placement collectif de détail de type fonds d'investissement alternatifs agréés par la Banque centrale d'Irlande, pour autant que ces organismes respectent tous les points importants des exigences de la Banque centrale d'Irlande ;
- b) les organismes de placement collectif de type fonds d'investissement alternatifs agréés dans tout pays de l'Espace économique européen, aux États-Unis, à Jersey, Guernesey ou dans l'Île de Man qui respectent tous les points importants des exigences de la Banque centrale d'Irlande ; et
 1. les organismes de placement collectif de type fonds d'investissement alternatifs agréés dans une autre juridiction que les précitées qui ont obtenu l'autorisation préalable de la Banque centrale d'Irlande sur la base d'une soumission effectuée à cette fin par le Gestionnaire financier lorsque leur juridiction est mentionnée dans une mise à jour ou un addendum au Supplément.

« *Point d'évaluation* » désigne la fermeture du marché concerné chaque jour de transaction, à condition que si l'un quelconque des marchés concernés n'est pas ouvert un jour de transaction donné, la valeur utilisée est alors celle des Investissements concernés à la fermeture du marché le jour ouvré précédant le jour de transaction en question.

À l'exception des termes définis ci-dessus, et sauf exigence contraire due au contexte, les termes définis dans le présent Supplément ont le sens qui leur est attribué dans le Prospectus.

INTRODUCTION

À la date du présent Supplément, le Compartiment AXA Selection Strategic Balanced propose trois classes de Parts, à savoir la Classe I (EUR) - Institutional, la Classe R (EUR) - Retail et la Classe Z (EUR) - Zero. D'autres classes peuvent être ajoutées au Compartiment AXA Selection Strategic Balanced conformément aux exigences de la Banque centrale d'Irlande.

La devise de référence d'AXA Selection Strategic Balanced est l'Euro.

Le Compartiment AXA Selection Strategic Balanced est globalement géré par la société de gestion, qui, à son tour, désigne un Gestionnaire financier. Le Gestionnaire financier sera chargé d'investir les actifs du Compartiment AXA Selection Strategic Balanced, sur la base de son style de gestion. La société d'investissement a toute latitude quant au style de gestion de chaque gestionnaire financier qu'il pourra désigner. En outre, la Société de gestion pourra elle-même gérer tout ou partie des actifs du Compartiment AXA Selection Strategic Balanced.

Profil-type de l'investisseur

Le Compartiment AXA Selection Strategic Balanced convient aux investisseurs qui cherchent à maximiser le rendement total résultant des revenus et de la croissance du capital à moyen ou long termes, et qui sont prêts à accepter une volatilité moyenne.

Un investissement dans AXA Selection Strategic Balanced ne devrait aucunement constituer la part substantielle d'un portefeuille d'investissement et peut ne pas convenir à tous les investisseurs en raison de l'investissement dans les marchés émergents.

AXA SELECTION STRATEGIC BALANCED

Objectif d'investissement

Le Compartiment AXA Selection Strategic Balanced vise à maximiser le rendement total résultant des revenus et de la croissance du capital.

Politique d'investissement

Afin d'atteindre son objectif, le Compartiment AXA Selection Strategic Balanced investira dans les OPC éligibles ou réalisera des investissements directs (comme décrit ci-dessous). Les OPC éligibles

dans lesquels investira le Compartiment AXA Selection Strategic Balanced présenteront un éventail équilibré de placements sous-jacents pouvant refléter soit un investissement direct dans des titres à revenus fixes et/ou des titres assimilables à des actions, des instruments du marché monétaire, des matières premières, des titres immobiliers, des instruments dérivés, des indices financiers et/ou des devises, soit une exposition à ces valeurs. Certains des OPC éligibles peuvent périodiquement recourir à l'effet de levier. Le Compartiment AXA Selection Strategic Balanced n'est sujet à aucune restriction quant à la part de ses actifs nets pouvant être investis, via un investissement dans des OPC éligibles, dans un pays, une région, un secteur ou une classe d'actifs. Les OPC éligibles dans lesquels investira AXA Selection Strategic Balanced seront choisis sur la base d'évaluations qualitatives et quantitatives des risques spécifiées par le Gestionnaire financier. Le portefeuille du Compartiment AXA Selection Strategic Balanced peut être investi intégralement dans des parts ou actions dans des OPC éligibles, et investir également dans d'autres Compartiments du Fonds conformément aux conditions énoncées à l'Annexe III du Prospectus.

Outre les investissements réalisés via les OPC éligibles (comme visés ci-dessus), AXA Selection Strategic Balanced pourra également investir jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative directement dans des titres à revenus fixes (pouvant être des obligations d'État ou d'entreprise à taux fixe ou flottant) de toutes maturités, qui sont notés « Investment Grade » ou moins (par une agence reconnue) ou ne sont pas notés et qui sont cotés ou négociés sur des Marchés réglementés, des actions (telles que des actions ordinaires ou privilégiées), des actifs liquides à court terme tels que des instruments du marché monétaire (comme définis conformément aux exigences de la Banque centrale d'Irlande) qui englobent des organismes de placement collectif du marché monétaire de type OPCVM ou fonds d'investissement alternatifs acceptables et des titres non cotés conformément aux exigences relatives aux OPCVM.

Le Compartiment AXA Selection Strategic Balanced peut conclure des opérations de prêt de titres et de prise et/ou mise en pension uniquement à des fins de gestion efficace de portefeuille dans les conditions et limites prévues par les exigences de la Banque centrale d'Irlande.

Concernant les absolute return swaps, la société de gestion estime que ces opérations s'appliqueront à 0 % de la valeur liquidative d'AXA Selection Strategic Balanced. AXA Selection Strategic Balanced pourra néanmoins conclure des opérations de ce type jusqu'à 100 % de la valeur liquidative du compartiment.

AXA Selection Strategic Balanced peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres uniquement pour gérer le portefeuille de manière efficace, conformément aux dispositions de la Banque centrale d'Irlande et à l'Annexe II du Prospectus. La société de gestion estime que les opérations de prêt et de mise en pension de titres s'appliqueront à 0 % de la valeur liquidative d'AXA Selection Strategic Balanced. AXA Selection Strategic Balanced pourra néanmoins conclure des opérations de ce type jusqu'à 100 % de la valeur liquidative du fonds. La société de gestion estime que les opérations de prêt et de prises en pension de titres s'appliqueront à 0 % de la valeur liquidative d'AXA Selection Strategic Balanced. AXA Selection Strategic Balanced pourra néanmoins conclure des opérations de ce type jusqu'à 100 % de la valeur

liquidative. Les détails sur les opérations mises en place par le passé figurent dans le rapport annuel d'AXA Strategic Balanced.

FACTEURS DE RISQUE

Les Porteurs de Parts et les investisseurs potentiels sont expressément invités à se référer à la section « Facteurs de risque » du Prospectus.

RESTRICTIONS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT ET D'EMPRUNT

Le Compartiment AXA Selection Strategic Balanced est assujéti aux restrictions en matière d'investissement et d'emprunt qui sont énoncées dans la Réglementation et à l'Annexe III du Prospectus.

Normalement, les investissements directs d'AXA Selection Strategic Balanced sont notés ou échangés sur des Marchés réglementés comme stipulé à l'Annexe I du Prospectus.

Les termes de l'Annexe I s'appliqueront si le Compartiment AXA Selection Strategic Balanced reçoit des garanties suite à l'utilisation de techniques de gestion efficace de portefeuille ou autre.

POLITIQUE DE DIVIDENDES

Il n'est pas envisagé de déclarer de dividende sur les Parts d'AXA Selection Strategic Balanced (même si la société de gestion peut, à sa discrétion, décider d'appliquer une politique de distribution de dividendes). Par conséquent, les revenus et autres bénéfices réalisés seront capitalisés et réinvestis pour le compte des Porteurs de Parts. Une description détaillée de tout changement permanent apporté à la politique de dividendes d'AXA Selection Strategic Balanced sera fournie dans une version mise à jour du présent Supplément, et tous les Porteurs de Parts en seront informés à l'avance.

SOUSCRIPTIONS

Souscription initiale

La Période de souscription initiale à des Parts de la Classe Z (EUR) – Zero a débuté et prendra fin le 4 Octobre 2019 à 17h30 (UTC / GMT + 1 h).

Le prix de souscription initiale à des Parts de la Classe Z (EUR) – Zero sera de 100 €.

Les demandes de souscription des Parts durant la Période de souscription initiale doivent être reçues pendant ladite période. Les paiements au titre des souscriptions pour lesquelles les demandes sont reçues pendant la Période de souscription initiale doivent parvenir à l'Agent administratif avant 17 heures (UTC / GMT + 1 h) le quatrième jour ouvré suivant le jour de transaction concerné.

Souscriptions ultérieures

Les modalités de souscription des Parts sont décrites à la section « Souscriptions » du Prospectus.

Les demandes de souscription doivent parvenir à l'Agent administratif avant l'Heure limite de réception des ordres ou toute autre heure que la société de gestion pourra déterminer (dans des circonstances exceptionnelles et sous réserve qu'elles parviennent à l'Agent administratif avant le Point d'évaluation concerné, qui, à cette fin, sera la fermeture du marché dont la séance est levée en premier chaque jour de transaction). Les demandes reçues après l'Heure limite de réception des ordres seront normalement traitées le jour de transaction suivant mais peuvent exceptionnellement être acceptées pour traitement après l'Heure limite de réception des ordres, à la discrétion de la société de gestion (sous réserve qu'elles parviennent à l'Agent administratif avant le Point d'évaluation concerné).

Les paiements au titre des demandes de souscription doivent parvenir à l'Agent administratif avant 17 heures (UTC / GMT + 1 h) le quatrième jour ouvré suivant le jour de transaction concerné.

Le dernier prix d'achat des Parts sera disponible pendant les heures d'ouverture normales des bureaux chaque jour ouvré au bureau de l'Agent administratif et sera publié chaque jour sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse www.architas.com.

Montant minimum de souscription/Seuil de détention minimum

Le montant minimum de souscription et le seuil de détention minimum dans chaque classe de Parts pendant et après la Période de souscription initiale sont indiqués ci-après.

Classe de Parts	Montant minimum de souscription pendant la Période de souscription initiale/Seuil de détention minimum	Montant minimum de souscription ultérieure
Classe I (EUR) - Institutional	1 000 000 €	1 000 000 €
Classe R (EUR) - Retail	1 000 €	1 000 €
Classe Z (EUR) - Zero	1 000 000 €	1 000 000 €

La société de gestion peut, à sa discrétion, autoriser les Porteurs de Parts et les investisseurs potentiels à déroger aux montants minimum de souscription.

RACHATS

Les modalités de rachat des Parts sont décrites à la section « Rachats » du Prospectus. Les demandes

de rachat doivent parvenir à l'Agent administratif avant l'Heure limite de réception des ordres ou toute autre heure que la société de gestion pourra déterminer (dans des circonstances exceptionnelles et sous réserve qu'elles parviennent à l'Agent administratif avant le Point d'évaluation concerné, qui, à cette fin, sera la fermeture du marché dont la séance est levée en premier chaque jour de transaction). Les demandes reçues après l'Heure limite de réception des ordres seront normalement traitées le jour de transaction suivant mais peuvent exceptionnellement être acceptées pour traitement après l'Heure limite de réception des ordres, à la discrétion de la société de gestion (sous réserve qu'elles parviennent à l'Agent administratif avant le Point d'évaluation concerné).

Les remboursements au titre des demandes de rachat seront effectués avant 17 heures (UTC / GMT + 1 h) le quatrième jour ouvré suivant le jour de transaction concerné, sous réserve que tous les documents aient été envoyés et reçus par l'administrateur.

Le dernier prix d'achat des Parts sera disponible pendant les heures d'ouverture normales des bureaux chaque jour ouvré au bureau de l'Agent administratif et sera publié chaque jour sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse www.architas.com.

CONVERSIONS

Sur autorisation du Conseil d'administration de la société de gestion, les Porteurs de Parts d'AXA Selection Strategic Balanced peuvent convertir leurs Parts gratuitement en des Parts d'autres Classes de ce compartiment ou en des Parts d'autres Classes d'un autre Compartiment.

COMMISSIONS ET FRAIS

Généralités

L'ensemble des commissions et frais relatifs à la constitution d'AXA Selection Strategic Balanced, y compris les honoraires des professionnels du conseil (conseillers juridiques, etc.) sollicités par le Fonds (« frais de constitution »), et qui n'excèdent pas un total de 20 000 EUR seront supportés par AXA Selection Strategic Balanced. Ils seront amortis au cours des cinq premiers exercices du Compartiment ou au cours de toute autre période que le Conseil d'administration pourra déterminer. AXA Selection Strategic Balanced supportera la part des frais d'organisation et de fonctionnement du Fonds qui lui est imputable (y compris les éventuels frais de constitution). Une description détaillée de ces frais figure dans la section « Commissions et frais » du Prospectus.

Commissions de gestion

La société de gestion est en droit de facturer, à hauteur des montants indiqués ci-après, ses propres commissions et les commissions du Gestionnaire financier (qui acquittera, par prélèvement sur la commission qui lui est versée par la société de gestion, les commissions et frais de tout sous-gestionnaire), de l'Agent administratif (y compris de tout agent de registre et de transfert), du Trustee (y compris de tout sous-dépositaire) et de tout distributeur dûment nommé pour AXA Selection Strategic Balanced. Ces commissions seront cumulées d'un jour à l'autre sur la base de la valeur liquidative d'AXA Selection Strategic Balanced imputable à la classe de Parts concernée, et payées chaque mois à terme échu.

Classe de Parts	en % de la VNI
Classe I (EUR) - Institutional	Jusqu'à 2,50 %
Classe R (EUR) - Retail	Jusqu'à 3,00 %
Classe Z (EUR) - Zero	Jusqu'à 2,00 %

La société de gestion prélèvera également sur ces montants l'ensemble des frais et débours raisonnables et correctement justifiés qui sont engagés par elle-même, le Gestionnaire financier, l'Agent administratif et le Trustee dans le cadre des fonctions et des responsabilités qui leur incombent en vertu de l'Acte constitutif du Fonds et des contrats importants.

La société de gestion prélèvera sur les actifs d'AXA Selection Strategic Balanced l'ensemble des commissions et frais supplémentaires, tels que les Charges et frais, les frais de révision et les frais juridiques prévus dans la section « Commissions et frais » du Prospectus.

GÉNÉRALITÉS

Les Compartiments existant à la date du présent Supplément sont présentés dans le Supplément n° 1.

ANNEXE I

POLITIQUE RELATIVE AUX GARANTIES

Types de garanties autorisés

Si le Compartiment AXA Selection Strategic Balanced reçoit des garanties suite à des opérations sur IFD négociées de gré à gré, à la conclusion d'opérations de prise et mise en pension ou à des prêts de titres, le Compartiment AXA Selection Strategic Balanced entend alors, sous réserve des critères énoncés dans les exigences de la Banque centrale d'Irlande et à l'Annexe II au Prospectus, accepter ces garanties sous les formes suivantes :

- a) liquidités ;
- b) emprunts d'État ou autres titres publics ;
- c) obligations/billets de trésorerie émis par des institutions compétentes ou par des émetteurs autres que des banques lorsque l'émission ou l'émetteur sont de haute qualité ;
- d) certificats de dépôt émis par des institutions compétentes ;
- e) lettres de crédit inconditionnelles et irrévocables émises par des institutions compétentes dont l'échéance résiduelle est de trois mois maximum ; et
- f) titres de participation négociés sur une bourse dans l'EEE, au Royaume-Uni, en Suisse, au Canada, au Japon, aux Etats-Unis, à Jersey, Guernesey, dans l'île de Man, en Australie ou en Nouvelle-Zélande.

Politique relative aux « haircuts »

En ce qui a trait aux types de garanties autorisés ci-dessus :

- a) aucun ;
- b) haircut couramment appliqué sur le marché pour l'échéance résiduelle de la garantie ;
- c) haircut couramment appliqué sur le marché pour l'échéance résiduelle de la garantie ;
- d) haircut couramment appliqué sur le marché pour l'échéance résiduelle de la garantie ;
- e) haircut couramment appliqué sur le marché pour l'échéance résiduelle de la garantie ; et

f) haircut couramment appliqué sur le marché pour l'échéance résiduelle de la garantie.

Niveau de garantie requis

Les garanties obtenues doivent être évaluées au cours du marché quotidiennement et conserver une valeur en tout temps égale ou supérieure au montant investi ou à la valeur des titres empruntés.

[WF-23491771-4](#)